



## REGLEMENT PARTICULIER TRJ 3 BOURG DE PEAGE

Le 22 janvier 2023 - Complexe sportif du Vercors

### 1/ Généralités

Le tournoi est régi par les règles officielles du badminton, le règlement général des compétitions 2022-2023 et le règlement cadre du circuit TRJ adopté pour la saison 2022-2023 par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et les dispositions qui suivent. Il est autorisé par la FFBaD et enregistré sous le numéro de dossier Poona **2202378**.

Identifié sous le nom « TRJ3 », le tournoi se déroulera le dimanche 22 janvier 2023 à compter de 09h00, au Complexe Sportif du Vercors à BOURG DE PEAGE.

### 2/ Officiels techniques et préposés à la compétition

Les Juges-Arbitres désignés sur la compétition sont Éric AUDIFFREN, JA principal (tél 07.66.19.61.46) et Rachel LOPEZ, JA adjoint (tél 06.48.43.84.57). Le GEO du tournoi est Jonathan CAUDRON (tél 07.69.21.13.36 – mail : [tournoi@bcbp26.fr](mailto:tournoi@bcbp26.fr)). Le logiciel de gestion de compétition utilisé est BADNET.

### 3/ Compétiteurs

Ce tournoi est ouvert aux licenciés FFBaD des clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des catégories, poussin(e), benjamin(e), et minime répondant aux critères de sélection mentionnés dans le règlement cadre des TRJ. Les minibads, exceptionnellement autorisés à s'inscrire, après aval du responsable compétitions de la ligue AURA, joueront en tableau poussins.

Tout participant doit être en possession de sa licence compétition.

### 4/ Tableaux proposés

Toutes les catégories d'âge joueront uniquement en simple (SH et SD). Les tableaux seront constitués conformément au règlement cadre des TRJ de la ligue AURA (8 joueurs par année d'âge en poussins et par séries au CPPH pour les benjamins et minimes confondus).

Si les inscriptions sont supérieures à la capacité maximale d'accueil du club organisateur (96 participants), les meilleurs au CPPH seront retenus en accord avec la ligue, et une liste d'attente sera établie par ordre des CPPH. De même, si le nombre de participants n'est pas un multiple de 8, les séries pourront comprendre moins de joueurs.

Dans la mesure du possible, les tableaux et/ou séries se joueront en poules de 4 (1 poule de 3 + 1 poule de 4 si 7 inscrits seulement) avec 2 sortants dans toutes les configurations, suivi d'une phase finale par élimination directe. Un tableau se jouera en poule unique s'il comportant moins de 7 inscrits et se verra annulé s'il comporte 3 inscrits ou moins.

Le tirage au sort aura lieu le 10 janvier 2023. Les tableaux seront construits et les têtes de séries désignées sur la base du CPPH en date du 07 janvier 2023 (J-15).

## 5/ Inscriptions

Le montant de l'inscription est de 7 €. Les inscriptions se feront directement sur BADNET au lien suivant : <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=16431>

Elles devront être accompagnées du règlement par virement ou par chèque bancaire (envoyé par courrier postal à: Jonathan CAUDRON – 10 rue des récollets, app 103,26100 Romans sur Isère).

La date limite d'inscription est le 08 Janvier 2023. Au-delà de cette date limite, les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

Conformément à l'article 2.14 du RGC, chaque joueur doit être placé sous la responsabilité d'un adulte connu du Juge-Arbitre. A cet effet, l'adulte responsable devra signer le registre ad-hoc et s'engage à rester sur place pendant toute la durée de la compétition du ou des joueurs dont il a la responsabilité.

## 6/ Forfait

En cas de forfait, le joueur défaillant sera remplacé par le joueur de la même catégorie d'âge inscrit sur liste d'attente et ayant la meilleure cote au jour du tirage au sort. Tout forfait intervenant après le tirage au sort doit faire l'objet d'une justification à envoyer dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37, rue du Vercors, 38500 Saint Cassien ([sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)). En cas de non justification, le joueur s'expose aux sanctions prévues par les règlements.

## 7/ Échéancier et temps de repos

Dès son arrivée dans la salle, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.

Dans la mesure du possible, l'ordre des matchs respectera l'échéancier. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.

En conséquence, tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le faire signaler par la personne qui en a la responsabilité, au Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son prochain match, et laisser ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

Le temps de repos auquel peuvent prétendre les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum, mais peut être réduit avec l'accord express des joueurs concernées. Le Juge-Arbitre Principal peut accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

## 8/ Plateau de jeu

L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux Juges-Arbitres, entraîneurs et membres de l'organisation du tournoi. Aucune chaise de conseiller ne sera disposée derrière les terrains mais une zone commune aménagée dans chaque salle.

## 9/ Appel et temps de préparation

Les joueurs doivent arriver sur le terrain avec 2 raquettes minimum, un nombre de volants suffisant et de quoi se désaltérer. Ils disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour récupérer la feuille de match à la table de marque, se préparer (tirage au sort, test des volants, ...) et débiter leur match. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

## 10/ Déroulement des matchs

Les matchs se déroulent au meilleur des trois sets de 21 points et sont joués en auto-arbitrage. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain. Le scoring sera assuré par un des joueurs du match précédent, désigné par l'organisateur.

Le coaching entre les points est interdit pour toutes les catégories d'âge mais reste autorisé pendant les intervalles (pause à 11 points et entre chaque set). Conformément aux recommandations de la Ligue, il n'y aura pas de chaise derrière les terrains mais une zone aménagée commune.

Tout volant touchant une infrastructure de gymnase sera compté «faute» en jeu comme au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, etc.) sera compté 2 fois «let» au service et «faute» en jeu.

Les poussins joueront sur un terrain réduit comme prévu au RGC (neutralisation du couloir de fond et abaissement des poteaux et du filet).

## 11/ Volants

Le volant officiel de la compétition est le Décathlon Perfly 990 (en vente à la table de marque). Les volants sont à la charge des joueurs. Seuls les volants en plume homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, les compétiteurs joueront avec le volant officiel de la compétition

Conformément au dernier alinéa de l'article 2.18 du RGC, les poussins peuvent jouer au choix avec des volants plastique ou plumes. En cas de désaccord, le volant plumes sera retenu.

## 12/ Tenues et publicités

Les joueurs doivent porter des tenues vestimentaires conformes au règlement de la FFBaD saison 2022/2023. La publicité sur les tenues doit également répondre aux prescriptions réglementaires.

## 13/ Dopage

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le Juge-Arbitre et être en mesure de présenter une ordonnance médicale.

## 14/ Droit à l'image

En l'absence d'indication contraire formulée auprès de l'organisation, chaque participant autorise le club de Badminton de Bourg de Péage à diffuser son image prise au cours de la manifestation, sur tous supports média (internet, presse, ...). En cas de refus, les images concernées seront floutées voir supprimées de toutes diffusions.

## 15/ Divers

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas le règlement particulier. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné.

En cas de protocole sanitaire, Le tournoi se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition, y compris les éventuelles mesures supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou la municipalité de Bourg de Péage.

A BOURG DE PÉAGE

le 21/10/2022

Le Juge-Arbitre Principal.